

Légeret François

p.a. Marlène Curtet

Résidence VIVIANI

Ch. de Beauregard 19

1808 Les Monts-de-Corsier

Copie FA

Par envoi recommandé

Michel Bory

1422 Grandson

Dossier: Affaire Légeret

Orbe, le 19 septembre 2011

Concerne: **Votre message**
Article de presse 24heures du 9 mai 2011

Page 1/2.

Monsieur Bory,

Je me réfère à votre intervention dans la presse du *24Heures* du 9 mai 2011 concernant votre livre terminé sur l'affaire Légeret. Selon vos propos, celui-ci est documenté uniquement à partir de propos et de pièces du dossier pénal que vous avez reçus des personnes que vous nommez sans détour: des avocats, un juge, des magistrats, et des protagonistes. Ceux-ci vous ont aidé à alimenter votre livre sans mon accord à ce stade de la procédure, ni même du Tribunal.

Bien évidemment je réserve tous mes droits ici de dénonciation et de réparation contre toute forme de propos injurieux, blessants et préjudiciables dans votre livre à mon encontre, contre mes proches et contre tout bien juridique protégé en droit. Dans ce contexte, je vous avertis formellement ici que vous n'avez pas mon accord pour publier le contenu de ce livre, même si vous auriez envie de dire pour fuir votre part de responsabilité que vous n'êtes qu'un rapporteur des propos des autres. Vous êtes averti par la présente, de ce fait je me prévaudrai de la présente devant toute Autorité et avec toute mesure de poursuite préventivement.

A travers cet article de cette presse romande, vous m'avez laissé un message claire, me faisant savoir que des pages blanches de votre livre me sont destinées sous le titre "*Je vous donne la parole, R.S.V.P.*". Je vous en remercie de cette attention.

Ainsi pour vos pages blanches à mon attention, je vous remets, ci-joint, le mémoire de révision pénale du 22 juin 2011 et le complément du 25 juillet 2011, afin de rendre toute l'objectivité à votre livre sur la manière certains magistrats et enquêteurs désignent un coupable, alors pas de preuves, <suite p.2>

Coline LF

pour rendre la condamnation possible à 100% (propos de E. C. , procureur général vaudois), par tous les moyens, y compris d'ajouter de faux indices. Il apparaît clairement que prouver l'innocence n'a jamais été l'objectif ni des enquêteurs, ni des magistrats, mais de réaliser l'intime conviction à charge avec tous les moyens, à l'insu des contribuables !

Un certain Simon (pseudonyme) vous a aidé pour alimenter votre livre de propos à charge contre moi. Pourtant par rapport à celui-ci au regard des zones d'ombre non élucidées, les enquêteurs et les magistrats n'ont jamais pris ses empreintes ni son ADN, ses voitures n'ont été examinées que 11 mois plus tard, et ses faux alibis jamais contrôlés, alors qu'il se trouvait à fin décembre 2005 à **200m de la villa de ma mère**, soit disant pour déblayer la neige. Un architecte qui roule en Jaguar ! Pourtant, ses comptes bancaires sont quasiment vides !

Un fils biologique qui n'avait cessé de menacer sa mère et qui lui avait dit textuellement que rien ne pourra le faire reculer pour aller jusqu'au bout de sa volonté. Ainsi il n'a pas hésité à frapper plusieurs fois sa sœur et sa mère, après le décès de son frère feu Ramou Loujane , renié par intérêt financier.

D'ailleurs en janvier 2006, Simon a refusé de payer les frais de funéraire. C'est moi-même qui les ai payés. C'est dire que je n'étais pas au abois, contrairement aux propos d'E. C. ! Mais je pense ceci ne vous intéresse pas, car vous devez rester muet. **L'omerta, un point c'est tout !**

Dans ce mémoire de révision, je prouve une fois de plus mon innocence dans ce drame. Il semblerait que vos informateurs vous ont d'ores et déjà remis des rapports de police et d'autres pièces du dossier que je cite dans mon mémoire de révision ! Si ce n'est pas le cas, cela ne m'étonne pas du tout.

Bien évidemment, si vous n'entendez pas remplir vos pages blanches avec mon mémoire de révision, avec ma présente lettre, et toutes mes lettres ouvertes (sur le site www.affaire-legeret.ch), votre message à mon intention du 9 mai 2011 n'était en fait pas sincère, mais uniquement commercial, et dès lors les lecteurs de votre livre jugeront votre sincérité dans cette affaire, alors même que vous êtes un ancien détenu de Bochuz condamné pour insoumission !

J'adresse copie de la présente aux intéressés, afin de préserver de toute malveillance. Avec mes salutations.

Annexe(s): ment.

Légeret François